

GRANT THORNTON

Commissaire aux comptes
COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS
100, rue de Courcelles
75017 PARIS

Cabinet DAUGE & ASSOCIES

Commissaire aux comptes
COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS
38, rue Saint Ferdinand
75017 PARIS

ALTEN

Société anonyme au capital de 33 271 807,83 Euros
Siège social : 40, avenue André Morizet
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

GRANT THORNTON

Commissaire aux comptes
COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS
100, rue de Courcelles
75017 PARIS

Cabinet DAUGE & ASSOCIES

Commissaire aux comptes
COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS
38, rue Saint Ferdinand
75017 PARIS

ALTEN

Société anonyme au capital de 33 271 807,83Euros

Siège social : 40, avenue André Morizet

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

348 697 417 RCS Nanterre

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L. 225-38 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- **CONVENTION D'INTEGRATION FISCALE**

Administrateurs et actionnaires concernés : Messieurs Simon AZOULAY, Gérald ATTIA et Bruno BENOLIEL

La convention d'intégration fiscale signée entre votre société et ses filiales a été étendue aux sociétés ID APPS et ELITYS CONSULTING, avec effet au 1^{er} janvier 2012.

La conclusion de l'extension de convention a été autorisée par le Conseil d'administration d'ALTEN, lors de sa réunion du 19 juin 2012.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE**

Administrateur et actionnaires concernés : Monsieur Simon AZOULAY et la société SGTI.

Par convention du 1^{er} juillet 2009, la société ALTEN a consenti une avance de trésorerie d'un montant maximum de 8 000 000 € à la Société Générale pour les Technologies et l'Ingénierie (SGTI). Cette avance est rémunérée au taux Euribor 3 mois majoré de 2%.

Initialement consentie jusqu'au 24 décembre 2009, l'échéance de cette convention a été reportée jusqu'au 30 juin 2012, par autorisations du Conseil d'administration du 22 juin 2011 et du 16 décembre 2011.

Cette convention a pris fin le 30 juin 2012, l'avance ayant été remboursée en totalité par SGTI. Le montant des produits d'intérêts comptabilisés en 2012 se sont élevés à 15 826 €.

- **CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES**

Administrateur et actionnaires concernés : Monsieur Simon AZOULAY et la société SGTI.

Par convention signée le 3 juillet 2009, la société ALTEN assure à la société SGTI une prestation de service administratif.

Le montant de cette prestation s'est élevé au titre de l'exercice 2012 à la somme de 15 000 € HT.

- **CONVENTION D'INTEGRATION FISCALE**

Administrateurs et actionnaires concernés : Messieurs Simon AZOULAY, Gérald ATTIA et Bruno BENOLIEL

La convention d'intégration fiscale signée entre votre société et les sociétés ALTEN SIR, MI-GSO, ALTEN SUD OUEST, ALTEN CASH MANAGEMENT, ALTEN EUROPE, ALTEN AEROSPACE, ALTEN TRAINING CENTER, ATEXIS FRANCE, AVENIR CONSEIL FORMATION, ANOTECH ENERGY FRANCE, B2I et HPTI a poursuivi ses effets au cours de cet exercice.

Cette convention a généré sur cet exercice un produit total de 1 165 423 €.

- **SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL AVEC LA SOCIETE SIMALEP**

Administrateurs concernés : Monsieur Simon AZOULAY, Président et Madame Emily LUNA, administrateur

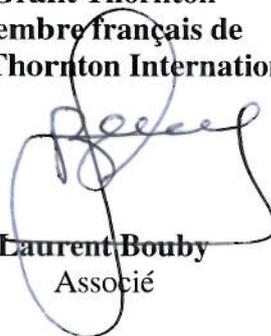
Un bail commercial a été signé le 28 juillet 2011 avec la société SIMALEP, Société Civile immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 329 341 101, portant sur des locaux situés 119-121 Grande Rue, à Sèvres, représentant au total 444 m² environ et 9 emplacements de parking, pour un loyer annuel d'un montant total de 96 000 euros hors taxes, révisable tous les trois ans en fonction de la valeur locative des lieux loués, mais sans pouvoir excéder la variation de l'indice trimestriel du coût de la construction publié par l'INSEE.

La charge constatée au cours de l'exercice s'est élevée à 93 962 € charges et taxes incluses.

Fait à Paris, le 22 avril 2013

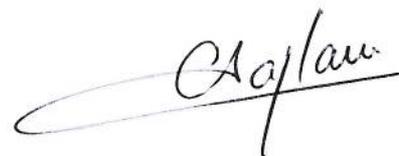
Les Commissaires aux comptes,

**Grant Thornton
Membre français de
Grant Thornton International**



Laurent Bouby
Associé

Cabinet Dauge et Associés



Christian Laplane
Associé